

La Séance de Vendredi

LE SCRUTIN SUR L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre numéro d'hier, l'ensemble de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement a été voté par 346 voix contre 118. La minorité comprend 62 socialistes dont 52 unifiés et 10 indépendants, 40 membres de la droite et 16 radicaux socialistes. Voici la liste des membres de la minorité :

MM. Abel-Bernard, Albert Poulain, Aldy, Alexandre Blanc, Allard, Allemant, Léon Archambaud (Bordeaux), Besly, De Baudry d'Asson, Bedouca, Béguin, Amiral Bismont, Biétry, Duc de Biac, Baron de Boissieu, Bouisson, Bourély, Bouvier, Jules-Louis Breton, Ferdinand Buisson, Cabrol, Cadenat, Carlier, Charpentier, Chauvière, Alfred Cibiel (Aveyron), Paul Constant (Allier), Conrad, Amédée Cousson, Jules Coutant, Dejeante, Delahaye, Déjory, Devèze, Dubois, Ducarouge, Dufray, L. Dumont (Drôme), Durte, Emile Chauvin, Marquis de l'Estourbeillon, Ferrero, Ferrer, Fiévet, Flavelle, De Fontaines, Forest, Camille Fouquet, François Fournier, Franconi, De Gallard-Bancel, Gaston Galpin, Baron Gérard, Ghesquière, Ginoux, Defermon, Gogniaux, Comte de Gonidec de Traissan, Groussier, Jules Guéde, Lientenant-colonel de Halgout, De Hercé, Isoard, Général Jacquay, Jaurès, Joly, Marquis de Jugué.

Marquis de La Ferronnays, Lagasse, Lamendin, Comte de Lanjuinais, Rioust de Lagenlaye, Lasies, Lassalle, De Lavrignais, Lebon, Légitimus, Arthur Legrand (Manche), Lenoir, Limon, Magnaud, Marietton, Maurice Monti, Maurice Spronck, Mélin, Messier, Michel, Ferdinand Mouton, de Montaigne, De Mont de Rezé, Nicolas, Ossola, Pastre, Paul Brousse (Seine), Camille Pelletan, Marquis de Pomereu, Francis de Pressensé, Pugliesi-Conti.

De Ramel, Marcel Rauline, Roblin, Rognon, Duc de Rohan, Marquis de Rosanbo, Rouquet, Arthur Rozier, Savary de Beauregard, Salla Sembot, Sévère, Thivrier, Tournaud, Vaillant, Varenne, Octave Vigne, Vicomte de Villebois-Mareuil, Walter, Albert Willm, Zévada.

En dehors du président, qui ne prend pas part au scrutin, 65 membres se sont abstenus, dont 19 progressistes, 18 radicaux, 10 radicaux socialistes, 27 membres de la droite et 1 socialiste indépendant.

Voici les noms des abstentionnistes : MM. Aurioi, Ballande, Bansard des Bois, Maurice Barrès, Paul Beauregard, Georges Berger (Seine), Georges Berry, Berteaux, François Binet, Borel, Ferdinand Bougère, Laurent Bougère, Brindeau, Henri Brisson, Bussat, Cachet, Comte Boni de Castellane, Emile Cère, Charles Benoist, Félix Chautemps (Savoie), Denys Cochin (Seine), Cosnard, Jules Delafosse, Desplas, Dior, Paul Doumer, Dubief, Charles Dumont (Jura), Dupouret, Dutreil, Fernand Engerand, Ernest Flandin (Calvados), Etienne Flandin (Yonne), Daniel de Folléville de Bimoré, Jules Gaillard, Guvvin (Maine-et-Loire), Bernard de Gontaut-Biron, Gourd, Groussau, Guyot de Villeneuve.

Leblanc, Ledru, Pierre Leroy-Beaulieu, Comte de Lévis-Mirpoix, Comte Ferri de Ladre, Baron de Mackau, Marin, Massabuau, Massé, Messimy, Millerand, Comte Albert de Mun, Ollivier, Comte d'Osmoy, Etienne Pinault, Jacques Pion, Ponsot, Prache, Régmier, Baron Amédée Reille, Baron Xavier Reille, Comte de Ruel, Rudelle, Steeg, Sichel, Vauvilliers, Vidon.

Enfin 44 membres étaient absents par congé; voici leurs noms : MM. Adigard, Amoudru, Argeliès, Armez, Paul Bignon, Bouclet, De Castelnu, Chevau, Chion-Ducollet, Dalimier, Dautly, Delaunay, Marquis de Dion, Deroy, Ernest Gaubier (de Clagny), Gayraud, Georges Géraud, Hallégou, Louis Hénon (Finistère), Hennessy, Jonnart, Victor Judet, Larquier, Laurent, Joffet, Lavelle, Lesage, Georges Levy, Lockroy, Isidore Maille (Seine-Inférieure), Marquis de Moustier, Paul Boncour, Peureux, Marquis de Pins, Plichon, Claude Rajon, Jules Razimbaud, Renaud, Marc Réville, Maurice Roy (Charente-Inférieure), Sarrazin, Adrien Veber, Villiers.

DEUX VIEILLARDS SE SUICIDENT

Is venaient de perdre leur place et redoutaient la misère

Senlis, 20 mars. — Un tragique événement s'est produit au château de Beauval, appartenant à M. Moreau, notaire à Paris. Depuis dix ans, les époux Gourroy étaient concubins du château.

Cette semaine, les pauvres gens furent remerciés; et leur donna quatre jours pour partir.

Or, le mari a soixante-deux ans, et la femme soixante-huit; à cet âge, on retrouve bien difficilement un emploi.

Aussi l'image de la misère les amena rapidement à considérer le suicide comme une délivrance.

C'est aujourd'hui qu'ils devaient quitter les lieux, afin de laisser la place à leurs successeurs.

On les trouva placés sur leur lit, avec, bien en vue, une photographie de leur fils en uniforme de zouave, ainsi qu'une enveloppe dont la suscription s'adressait au commissaire de police de Senlis.

Is s'étaient asphyxiés avec le gaz d'éclairage.

Un carreau de la chambre était brisé; on en conclut que Godroy, à un moment donné, repris par l'instinct de la conservation, s'était levé, avant d'un coup de poing brisé la vitre et avait eu juste le temps de se recoucher. Une syncope a dû le prendre à cet instant, à laquelle il succomba.

Les deux époux étaient, lors de la découverte de leurs cadavres, étroitement enlacés.

M. Roger, commissaire de police, ouvrit une enveloppe; elle contenait 525 francs et une liasse de notes à payer, plus le testament des malheureux, indiquant qu'ils étaient suicidés et désiraient enterrés civilement dans la même fosse. Ils ajoutaient : « Comme nous nous sommes aimés dans la vie, nous voulons nous aimer dans la mort ».

DANS LA REGION

CONGRÈS RÉGIONAL DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DES CONFÉRENCES POPULAIRES

C'est aujourd'hui dimanche que s'ouvre à Calais le Congrès régional des délégués de la Société Républicaine des Conférences Populaires.

Il sera présidé par notre ami Maurice MONIER, secrétaire général du Réveil du

A HÉNIN-LIÉTARD

Un ouvrier mineur écrasé

Aux mines de Bourges, une pierre de 300 kilos a détaché et tué un ouvrier. — On le relève agonisant.

Un bien triste accident est arrivé hier matin à la fosse Mulot, dans la veine Sainte-Cécile.

L'ouvrier mineur Brochard Alexandre, âgé de 44 ans, travaillant à l'étage de 314 mètres, occupé dans le fond de la taille à faire un mur.

Une rallonge était déjà mise dans les trois premiers mètres et Brochard faisait l'emplacement pour mettre plus bas une bille quand tout à coup une énorme pierre en forme de cloche, pesant au moins 300 kilos, se détacha subitement du toit et s'abattit sur le malheureux ouvrier qui fut écrasé sous cette masse.

Ses camarades de travail se portèrent à son secours et réussirent à le dégager. Mais le pauvre ouvrier qui avait la colonne vertébrale brisée et plusieurs côtes enfoncées, expirait en arrivant chez lui.

Cette victime du travail laisse une veuve et trois enfants.

A CALAIS

Un ouvrier broyé par un rapide

Un ouvrier, ayant voulu traverser la voie à un passage à niveau, est tamponné par le rapide Paris-Calais.

Un affreux accident est arrivé vendredi après-midi, au passage à niveau du Pont-Lottin.

Il était à 1 h. 35, la garde barrière était à son poste, lorsqu'elle vit un homme ouvrir le portillon et s'engager sur la voie, au moment où le rapide Paris-Calais arrivait comme une trombe.

Malgré ses appels désespérés, l'homme continua d'avancer et la locomotive, atteignant le malheureux, le projeta à une trentaine de mètres en avant sur le ballast.

Le train passé, on se précipita pour relever le malheureux. Ce fut un horrible spectacle. Il n'y avait plus sur la voie que des débris informes, où des fragments de cervelle voisinaient avec des membres déchiquetés et sanguinolents. Ça et là des cheveux adhérents encore aux rails, au milieu de larges flaqueurs rouges. On ramassa ces horribles restes que l'on porta à la gare centrale, pour être dirigés vers la morgue.

La victime est un nommé Garet Louis, âgé de 41 ans, veuf sans enfant, ancien marin, qui exerçait la profession de charbonnier et demeurait chez une de ses sœurs, Mme Mouchon-Marsille, mère de six enfants.

Au moment où l'accident est arrivé, le malheureux se rendait au bureau de bienfaisance.

Le même train

fait une autre victime

Par une effroyable fatalité, le même rapide avait déjà occasionné, à son départ, un autre accident aussi terrible que celui que nous venons de raconter.

En gare de Terrefitte-Stains, à une dizaine de kilomètres de Paris, dans le département de la Seine, où bifurque la ligne de la Grande Ceinture, le chef de gare qui traversait la voie au moment où la locomotive arrivait qu'à une trentaine de mètres de lui fut tamponné.

Le mécanicien fit bien fonctionner ses freins, mais ne put empêcher l'effroyable collision.

On enveloppa dans une bache les restes informes du malheureux chef de gare et la locomotive reprit sa marche fantastique pour aller happer un peu avant son arrivée le malheureux qu'elle devait broyer à son tour.

Le crime de Beaumont

Un humble fonctionnaire en butte à la vindicte populaire.

L'horrible tragédie de l'« Ermilage » qui au mois d'octobre dernier, porta l'épouvante au sein des populations du Cambésis, aura eu pour certains personnes mêlés au drame, d'une façon indirecte, une bien fâcheuse répercussion.

Tandis que Maseaux subit à la prison de Cambrai, une longue prévention en attendant sa comparution devant la Cour d'assises de Douai, la vindicte populaire continue à poursuivre d'une haine irraisonnée un humble fonctionnaire, coupable seulement d'avoir été lié d'amitié avec l'assassin présumé de Magloire Sautière.

S'il est quelqu'un qui désire ardemment voir revenir le jour meilleur, c'est bien le garde Blas de Beaumont. Et je vous assure que dans son désir ne se mêle aucune idée de « sentimentalisme ». Le garde Blas espère tout simplement qu'avec le mois de mai finiront les tourments de toutes sortes qu'il a endurés depuis l'affreux crime.

C'est au mois de mai, en effet, que, selon toutes probabilités, comparait devant la Cour d'assises de Douai, Marceau, le cabaretier de l'« Ermilage », sous l'accusation de meurtre et d'incendie volontaire. Au grand jour des débats, le garde Blas eût compté bien que sa parfaite innocence apparaîtra et que ses calomnieuses sont confondus.

PREMIERS TOURMENTS

Depuis de longs mois, ce modeste fonctionnaire n'a plus eu la moindre quiétude.

Nos lecteurs se souviennent des tracaseries de toutes sortes dont le garde Blas fut accablé dès le lendemain du crime.

On le savait lié d'amitié avec Maseaux et cette liaison fut le point de départ de tout ce que peut inventer de plus féroce l'imagination des paysans.

Dès le début de l'affaire, l'instruction établit que Magloire Sautière avait dû être réveillé par quelqu'un de sa connaissance pour le décider à sortir.

Tout de suite, le garde-champêtre fut accusé; c'était lui, disait-on, le visiteur nocturne et mystérieux; les lettres anonymes le désignant, citant même des détails, se mirent à pleuvoir dans le cabinet du juge d'instruction.

Mandé à plusieurs reprises à Cambrai par le juge d'instruction; interrogé également par M. Glabecke, commissaire-adjoint de la brigade mobile de Lille, le garde Blas n'eut pas de peine à démontrer son innocence.

HOSTILITÉ CROISSANTE

Néanmoins, le coup était porté et, depuis ce temps, le modeste fonctionnaire a eu à subir toutes les vexations, les pires injures. Au village, le fait d'être soupçonné, implique en quelque sorte « une »...

De cette mentalité paysanne, Blas endure les pires effets. Ce fut d'abord, le Conseil municipal de Beaumont qui, cédant à l'opinion publique, le suspendit, deux fois de ses fonctions pour une durée d'un mois, et cela, pour des motifs futiles, inventés pour les besoins de la cause.

Après ces suspensions successives, le garde Blas se vit suspendre de ses fonctions à son comble. Il parait qu'une partie du Conseil municipal a démissionné à ce sujet, par rancœur envers l'administration supérieure, qui s'est refusée à révoquer le garde Blas.

Certes, il a fallu que cet humble fonctionnaire soit doué d'une véritable énergie pour tenir tête aussi longtemps à ses adversaires. Ceux-ci n'ont pas encore désarmé. Le garde champêtre Blas s'attend parfaitement compte de l'hostilité dont il est l'objet. Si, pour les besoins de son service, il entre dans un cabaret, aussitôt les conversations prennent fin, bien par des allusions méchantes, on fait comprendre au malheureux l'horrible soupçon qui plane sur lui.

LA FAMILLE SAUTIERE

Mais ce qui porte au plus haut point l'exaspération du garde-champêtre, ce sont les injures dont l'abreuvent les membres de la famille de la victime.

Ces injures sont sans doute, par la longueur de l'instruction, poursuivies sans relâche le garde Blas de leur haine. Ce dernier, lorsqu'il fait la croix, voit toujours au premier rang un membre de la famille Sautière. Et la lecture de l'arrêt du maire ou de l'annonce d'une vacance en venie terminée, les vociférations à l'adresse du garde se font entendre devant l'auditoire des paysans assemblés.

« Criminel ! voleur ! rends-nous Magloire ! » Ces injures sont vociférées par des bouches méchantes. L'autre jour, une des sœurs Sautière, les poings crispés, la face enflammée, après l'avoir couvert des pires injures, fit mine de s'élaner sur le garde.

Chose inouïe, cette féroce haine s'exerce également sur la famille du garde-champêtre. La femme de ce dernier en est réduite à conduire sa fille, âgée de 16 ans, plusieurs fois par jour, jusqu'à son atelier, pour la soustraire aux mauvais traitements des sœurs de Sautière.

Jusqu'à présent, le garde Blas a pris patience, malgré les sentiments de pitié compréhensibles. Comme il nous le disait il y a quelques jours, les terribles épreuves supportées par la famille Sautière, l'horrible mort de Magloire, l'ont jusque maintenant déterminé à ne pas sévir, à pardonner même, les plus graves offenses qui lui furent faites dans l'exercice de ses fonctions.

C'EST ASSEZ ! Mais devant l'acharnement de ses insulteurs, sa patience est à bout et il est décidé, à la première récidive, à ne plus empêcher plus tard l'offense publique.

N'est-ce pas que le garde Blas a des raisons de souhaiter le retour du mois de Mai... et l'ouverture de la session des Assises.

La Grève DES Mines de Courrières

Les propositions faites par le représentant de la Compagnie n'ayant pas été acceptées par les ouvriers, la continuation de la grève fut décidée.

La situation est restée stationnaire à la fosse n° 13 des mines de Courrières, à Salmaignes, où, comme nous le disions hier, la coupe à terre avait cessé le travail pour obtenir une amélioration des salaires.

Une réunion tenue vendredi après-midi, salle Cuvelier, l'envoi d'une délégation avait été décidée. Trois ouvriers furent désignés, ainsi que le citoyen Cuvelier, délégué mineur de la fosse, pour les accompagner.

Tous quatre se rendaient donc hier matin à 8 heures au bureau central, à Billy-Montigny; mais, avant toute chose, l'ingénieur principal, M. Guerre, déclara qu'il ne voulait discuter qu'avec des ouvriers et qu'il refusait catégoriquement de recevoir le délégué mineur.

Bien que cet ostracisme fut assez mesquin, le citoyen Cuvelier ne voulut pas que sa présence fut un obstacle à la discussion, et il se relâcha de son rôle de représentant avec l'ingénieur principal. L'entretien ne dura pas moins d'une heure et demie, au bout de laquelle le résultat suivant était acquis :

La Compagnie consent à accorder aux ouvriers de la fosse n° 13 un salaire de 4 francs, sans la prime, mais à condition que le travail s'effectuera désormais par équipes.

En ce qui concerne le « court », il ne pourrait plus être appliqué sans que les surveillants en aient reçu à l'ingénieur l'appréhension l'opportunité de cette application.

Il ne sera prononcé aucun renvoi pour faits de grève.

La délégation ayant également demandé à ce que la descente fut fixée à 3 heures et la remonte à 11 heures, il fut répondu que l'on veillerait à ce que la remonte se fasse régulièrement à 11 heures.

Les délégués se retirèrent alors et portèrent ces réponses à leurs camarades.

UNE REUNION — LA GREVE CONTINUE

Les grévistes se réunissaient dans l'après-midi, salle Cuvelier. Ils s'y trouvaient, comme la veille, au nombre d'une centaine. C'est dire qu'aucune défection ne s'était produite dans leurs rangs et que le chômage continuait toujours aussi complet pour la fosse numéro 13. Une douzaine d'ouvriers de la coupe à terre du numéro 4 et autant du numéro 5 s'étaient joints à eux.

Après que la délégation eut rendu compte de son mandat, l'assemblée fut unanime à décider qu'il était impossible d'accepter la condition mise par la Compagnie à l'application du salaire de 4 francs. La formation d'équipes, étant donné que la taxation ou « cube » est maintenant, ne pouvait que créer des catégories d'ouvriers plus favorisés les uns que les autres.

Aussi les a-t-ils décidé de ne pas reprendre le travail tant que la revendication concernant un salaire fixe de 4 francs ne serait pas acceptée par la Compagnie.

Les ouvriers grévistes ont manifesté une vive indignation en apprenant le refus opposé à la participation du délégué mineur Cuvelier. Ils ont décidé de ne plus permettre aux délégations d'entrer en relation avec la Compagnie si elle persiste dans son refus. Ils ont en outre fait observer qu'il était inutile de forcer les délégations à aller à Billy-Montigny et que les entrevues pourraient aussi bien avoir lieu à la fosse.

La réunion prit fin vers cinq heures et demie après le vote d'un ordre du jour résumant les décisions que nous venons de résumer. Avant de se séparer, rendez-vous fut pris pour une nouvelle réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 11 heures.

ARF'VEE D' GENDARMES

On s'occupera sans doute des moyens à employer pour étendre le mouvement aux puits voisins. Hier, un fort détachement de gendarmerie accouru à la première réquisition de la Compagnie de Courrières assurait ce qu'on est convenu d'appeler « a service d'ordre ».

Il n'a pas eu à intervenir, les grévistes ne se départissant pas un instant de leur calme.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Postiers

LA SITUATION NE S'EST PAS MODIFIEE AU CENTRAL TELEGRAPHIQUE. — LE PERSONNEL EST TOUJOURS FORT RESTREINT.

Paris, 20 mars. — Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, la renouveau de la grève au Central n'a pas marqué une reprise du travail à la brigade prenante compte seulement 80 hommes et 150 femmes; ce nombre a été porté à la porte entre 6 heures et 6 heures un quart. A ce moment les portes ont été refermées.

D'une rapide enquête, à laquelle nous avons procédé, il résulte que les employés qui se présentent demeurent inactifs devant leurs appareils. L'expédition des télégrammes ne se fait que d'une façon absolument insignifiante et le stock ne s'écoule pas.

Dans le personnel supérieur des services des postes et télégraphes on croit que M. Sinyan démissionnera lundi et ce fait amènera la reprise générale du travail mardi matin.

Tel est le bruit qui court dans les bureaux de la rue de Grenelle et dans ceux de la Recette centrale.

Une seconde équipe de marins télégraphistes est attendue de Brest cette nuit; dans ce cas la prévision du paquetage de courrier a été apporté cet après-midi rue de Grenelle.

LES SUBSIDES AUX GREVISTES

Paris, 20 mars. — Dans la journée, le comité central de la grève a reçu les félicitations des divers syndicats des ouvriers salariés de 200 francs :

50 fr. des employés de la Bourse du Travail; 500 fr. des ouvriers des tabacs d'Issy-les-Moulineaux; 100 fr. des agents de l'Air; 140 fr. des élèves de l'Ecole Normale supérieure; 100 fr. des travailleurs du gaz.

En adressant leurs félicitations aux postiers de Paris, les postiers de Liverpool demandaient à ceux-ci la marche à suivre pour leur faire parvenir de l'argent. Le comité central a, sur le champ, délégué un gréviste qui est parti le soir pour l'Angleterre.

LA GREVE SETEND

Paris, 20 mars. — Les sous-agents de l'interurbain s'est solidarisé avec les grévistes. Ils ont voté le principe de la grève. On croyait généralement qu'ils ne reprendraient pas le travail ce matin, il n'en a rien été, les services sont assurés comme à l'ordinaire.

A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 20 mars. — Les sous-agents de P. T. T. réunis hier soir au nombre de 250 ont voté le principe de la grève. On croyait généralement qu'ils ne reprendraient pas le travail ce matin, il n'en a rien été, les services sont assurés comme à l'ordinaire.

La maladie de M. Clémenceau

IL N'A PAS PARLE VENDREDI IL EST RESTE COUCHE HIER

« La Presse » publie la note suivante : On a beaucoup remarqué hier soir, le silence de M. Clémenceau. Alors qu'on s'attendait à le voir prononcer une de ces vives harangues dont il a le secret, on l'a vu d'abord rester muet à son banc, se bornant à donner des gestes d'impatience.

M. Clémenceau s'est ensuite absenté pendant assez longtemps au cours du débat qui présentait cependant un grand intérêt pour lui.

Ce moment, le bruit a couru que le président du Conseil était très souffrant. Ce qu'il y a de certain, c'est que, ayant repris séance au moment du vote final, M. Clémenceau s'est retiré précipitamment et est rentré chez lui accompagné de deux médecins.

Dans l'intimité du président du Conseil, on dit que M. Clémenceau serait très sérieusement malade.

LES MINISTRES SE REUNIRONT LUNDI

Paris, 20 mars. — Le Conseil des Ministres qui devait avoir lieu aujourd'hui samedi est remis à lundi par suite de l'indisposition de M. Clémenceau.

Les projets du gouvernement

LE SOUS-SECRETARIAT DES POSTES SERAIT SUPPRIME

Paris, 20 mars. — « La Presse » publie dans sa deuxième édition, la note suivante : C'est au cours du conseil de lundi que sera réglée probablement si les agents des P. T. T. ont repris le travail, la question du remplacement de M. Sinyan, à la tête de l'administration des postes et télégraphes.

Il paraît certain que M. Clémenceau et ses collègues du Cabinet ont décidé de supprimer le sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes et de le remplacer par une direction générale, à la tête de laquelle serait placé un technicien.

M. Barthou, ministre des travaux publics, a été reçu, à l'Elysée, par M. Fallières, avec lequel il s'est entretenu, pendant une demi-heure, de toutes les questions soulevées par les débats de la séance d'hier.

Les chemins de fer feront-ils grève ?

« L'Intransigeant » publie l'information suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

Quelle attitude vont tenir les employés de chemins de fer ?

Il est encore impossible de répondre d'une façon certaine à cette angoissante question. Nos renseignements particuliers, puisés aux meilleures sources, établissent cependant que l'on est en droit de concevoir certaines craintes.

Vendredi soir, à la réunion du Tivoli-Vaux-Hall, le secrétaire général, Guérard, a déclaré, provoquant un tonnerre d'applaudissements :

Les retraites des Cheminots

LA COMMISSION SENATORIALE ENTEND LES DIRECTEURS DES COMPAGNIES. — LEURS OBJECTIONS.

Paris, 20 mars. — La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de retraite des agents des chemins de fer, s'est réunie sous la présidence de M. Edouard Milhaud. Elle a donné audience aux directeurs de grandes compagnies de chemins de fer.

Etaient présents : le directeur du P. L. M.; le directeur de l'Est; le directeur du Midi; M. Sartiaux, ingénieur en chef du Nord; M. Carlier, secrétaire général de l'Orléans.

Les directeurs examinent le projet article par article et présentent les observations suivantes : Sur l'article premier, ils demandent à la commission de préciser s'il s'agit de cinq grandes compagnies de chemins de fer; ils signalent le danger d'assimiler les ouvriers des chemins de fer aux autres agents, le sort des ouvriers des ateliers ne différenciant en aucun point de celui des ouvriers d'industrie. Le directeur du P. L. M. a fait observer que les ouvriers des chemins de fer, coûtant très cher, les compagnies s'adresseraient à l'industrie privée pour recruter du personnel actif des agents du personnel sédentaire et il définit l'agent du service actif, celui coopérant à la sécurité de l'exploitation.

Le directeur du P. L. M. demanda comme contre-partie du droit pour l'agent de prendre sa retraite à 50 ou 55 ans, le droit pour les compagnies de l'obliger à prendre sa retraite à ces différents âges même en dehors de toutes questions d'infirmités.

Sur l'article 3, les directeurs des compagnies repoussent formellement les commissions de réformes qui sont des conseils de discipline mal déguisés.

Sur l'article 4, M. Sartiaux fait observer que l'idée fondamentale du projet est un retour au système qui valut à la Compagnie du Nord un déficit de 145 millions et de 210 millions au P. L. M.

Les représentants des compagnies combattent le cumul de la retraite faite par les compagnies avec la rente en cas d'accident du travail.

Sur l'article 5, les directeurs n'admettent pas que dans le régime à instituer, le remboursement des revenus soit acquis à l'agent quittant la compagnie avant quinze années de services, sauf en cas de congédiement ou de suppression d'emploi.

Sur l'article 6, les représentants des compagnies demandent que l'affiliation de tous les agents ne soit acquise qu'après la libération du service militaire.

A l'article 8, les directeurs protestent contre le cumul de la retraite avec adjonction de primes, celles-ci devraient également subir la retenue.

A l'article 10, les directeurs admettraient volontiers le taux de la loi sur les pensions civiles, ce qui représenterait 5,25 %, les sacrifices à demander aux compagnies et aux agents s'élevaient à 21 %.

Les directeurs ont déclaré enfin accepter l'application de la loi à l'Algérie et aux colonies.

La commission sénatoriale terminera vraisemblablement ses auditions mardi prochain par celles de MM. Barthou et Caillaux.

Le rapporteur qui doit être M. Strauss sera nommé à la séance suivante. La majorité de la commission est décidée à aboutir à bref délai.

Une nouvelle industrie à Lille

New-York, 20 mars. — La compagnie américaine internationale Harvester, a décidé d'installer de vastes ateliers de construction à Lille et à Dusseldorf, en vue d'éviter de payer les droits d'importation élevés en France et en Allemagne sur la machinerie agricole.

Ces installations coûteront environ 130 millions de francs.

L'affaire d'espionnage de Verdun

DEUX ARRESTATIONS

Verdun, 20 mars. — Le parquet de Verdun est sur la piste d'une bande organisée pour communiquer à l'étranger des documents concernant la place. Actuellement, deux arrestations ont été opérées par la brigade mobile de Verdun, âgé de 28 ans, qui tenait un débit de vins à Belleville, localité située à deux kilomètres d'Éverdon, et Eugène Rumbé, se disant représentant d'une caisse mutuelle d'épargne de Lyon.

Tous deux se rendaient dans les brasseries et cabarets fréquentés par la soldatesque de la garnison. Ils entraient en conversation avec eux, bourraient leurs poches d'échantillons de parfumerie, savons, cartes illustrées, etc., et payaient généreusement les tournées.

Ces deux hommes, un jeune soldat de l'intendance et descendant de père en fils d'un fabricant de papier, ont été arrêtés par le commissaire central, qui leur a fait passer un questionnaire sur leurs antécédents.

« Pour un début, dit-il, au soldat, ce n'est pas mal, mais vous pouvez mieux faire ».